

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET CRÉATION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE D'ORNON

Du 18 mars 2024 au 8 avril 2024 inclus (22 jours)

Dans le cadre du projet création de l'association foncière pastorale autorisée d'Ornon, dont le siège social sera situé à Ornon, il sera procédé à une enquête publique.

La mairie d'Ornon porte un projet de création d'une AFPA sur sa commune qui vise à favoriser le pastoralisme sur ce secteur.

M. Roy est désigné par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier déposé en Mairie d'Ornon selon ses horaires d'ouverture habituelles ou sur le site des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2024>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête :**

- dans le registre papier mis à disposition en Mairie d'Ornon où le dossier est consultable ;
- par voie postale à : « à l'attention du commissaire enquêteur » à la Mairie d'Ornon, 622, route de la Jasse, La Poyat, 38520 ORNON
- par voie électronique à l'adresse mail ci-après : ddt-asa@isere.gouv.fr

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie d'Ornon

- le vendredi 22 mars 2024 de 8h30 à 12h00;
- le jeudi 28 mars 2024 de 13 h 00 à 17 h 00 ;
- le vendredi 5 avril 2024 de 8h30 à 12h00 et de 13 h 00 à 15 h 00.

L'enquête est annoncée 15 jours au moins avant le début, par des affiches apposées dans les mairies concernées et par un avis inséré par l'ASA dans le Dauphiné libéré et dans les Affiches. Ces derniers seront republiés dans les 8 jours suivant son démarrage.

L'avis d'enquête est également mis en ligne sur le site des Services de l'État en Isère.

A l'issue de l'enquête, **les rapports et conclusions du commissaire enquêteur** seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Ornon et paraîtront sur le site des services de l'État en Isère.